

## Rapport financier de l'année 2024 (comptes consolidés)

---

### 1. Les revenus

Les revenus ont été de 387 752 euros et se répartissent de la manière suivante :

- |  |               |
|--|---------------|
| • Cotisations et dons de personnes physiques | 112 959 euros |
| • Dons de personnes morales                  | 22 200 euros  |
| • Dons pour projets particuliers             | 120 110 euros |
| • Revenus de contrats d'étude                | 117 611 euros |
| • Revenus des activités                      | 885 euros     |
| • Subventions et recettes diverses           | 13 358 euros  |
| • Produits financiers et exceptionnels       | 630 euros     |

#### Commentaires

- Les revenus de l'exercice 2024 sont remontés presque au niveau de ceux de 2022 (393 198 euros) après la forte baisse en 2023 (261 537 euros) avec une belle progression de l'ensemble des cotisations et dons (255 269 euros contre 167 647 euros en 2023).
- Du fait de nos nouvelles activités et des sources et motivations plus variées de nos revenus l'imputation de ceux-ci n'est pas toujours évidente entre les « Dons pour projets particuliers » et « Revenus de contrats d'étude ».

### 2. Les dépenses

Les dépenses ont été de 364 492 euros (contre 283 109 euros en 2023), et se répartissent de la manière suivante :

• Frais généraux et services divers	54 142 euros
• Sous-traitances et organisation d'évènements	98 347 euros
• Rémunérations	210 433 euros
• Amortissements	297 euros
• Charges financières et exceptionnelles	1 274 euros

### Commentaires

- a) Le total des dépenses a logiquement augmenté du fait du développement de notre centre d'actions, pour l'instant essentiellement Justitia, et du lancement de l'école de formation.
- b) Les frais généraux et services divers, correspondant aux frais de fonctionnement de base de l'Institut, hors rémunérations, restent stables.
- c) Les dépenses de sous-traitances et dépenses externes d'organisation d'évènements, sont fortement dépendantes du niveau d'activités qui a été en croissance (210 433 euros contre 151 030 euros en 2023).
- d) Les charges de rémunérations ont fortement augmenté (210 433 euros contre 151 029 euros en 2023). Ceci ne s'explique pas uniquement du fait de l'augmentation de 1,5 ETP à 1,8 ETP mais aussi en raison d'une différence d'imputation des réductions de charges sociales belges qui en 2023 ont été directement déduites de celles-ci alors qu'en 2024 elles ont été versées sous forme de subsides.

### **3. Le résultat**

L'exercice se termine avec un résultat consolidé positif de 23 260 euros contre un mali de 21 572 euros en 2023.

Notre fonds social consolidé, après report de ce bénéfice consolidé, s'élève au montant négatif de 338 339 euros, contre un montant négatif de 361 599 euros au 31 décembre 2023.